Vous savez que le juge administratif condamne fermement les propos à caractères racistes tenus par des agents publics, car c'est bien de cela dont il est question (CAA de Bordeaux n° 04BX00867 du 5 décembre 2006).

L'affaire prend actuellement une tournure politique, puisqu'elle a fait l'objet dernièrement d'un débat à l'Assemblée de la Polynésie française. Par ailleurs, le Mouvement Démocratique Etudiant (LMDE) se réserve le droit de déposer une plainte collective contre les auteurs de ces propos.

Le Pays a la chance d'abriter une société pluriculturelle où vivent, dans le respect mutuel, des communautés d'horizons variés. Il serait irresponsable de laisser se fragiliser, à l'épreuve de tels faits, cet équilibre acquis dans la durée.

Aussi, je vous demande, Madame la Ministre, de donner à cette affaire les suites qui permettront de ramener le calme à l'Université et la sérénité aux Polynésiens.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à

Gaston TONG SANG

l'expression de mes respectueux hommages.